

La déchetterie : une démarche simple et gratuite

La déchetterie est un lieu au service de ses usagers qui a pour but de :

- Permettre aux habitants d'évacuer leurs déchets non collectés (*autres que les ordures ménagères*).
- Valoriser au maximum les déchets en les recyclant et ainsi économiser des matières premières.
- Préserver notre environnement local en évitant les dépôts sauvages qui polluent la terre et les eaux.

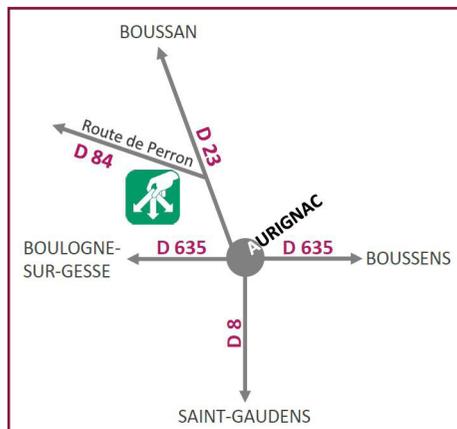
Pour toutes informations sur
vos déchets et le tri

vous pouvez contacter les services techniques du secteur des coteaux

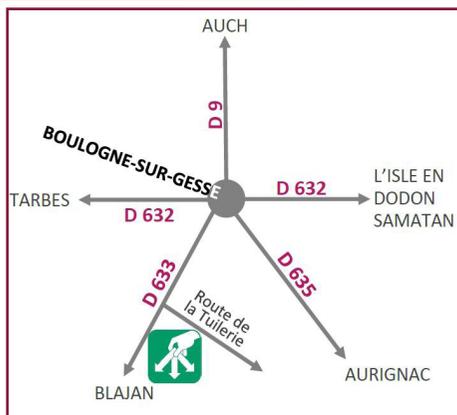
05 61 94 74 45 | contact@la5c.fr
coeurcoteaux-comminges.fr

Plans d'accès

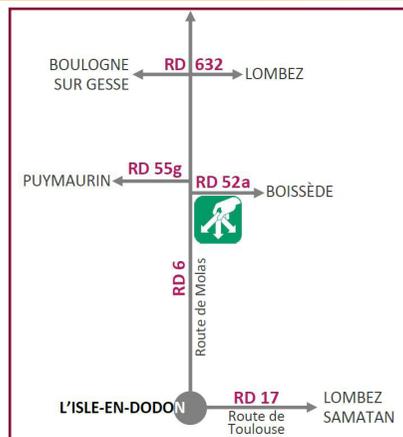
Déchetterie Aurignac / Boussan :



Déchetterie Blajan :



Déchetterie L'Isle-en-Dodon :



LE GUIDE DES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

- AURIGNAC / BOUSSAN
- BLAJAN
- L'ISLE-EN-DODON

Du mardi au samedi :
8 h 30 - 12 h

13 h 30 - 17 h 30

Fermé les dimanches, lundis et jours fériés.
Toutes les informations au :

05 61 94 74 45





LES DÉCHETS ACCEPTÉS



CARTONS



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS / GRAVATS



DEEE



MÉTAUX



HUILES DE VIDANGE



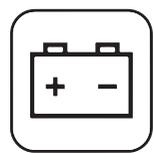
HUILES DE FRITURES



LAMPES



BOIS



BATTERIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



PILES
ET ACCUMULATEURS



CAPSULES
NESPRESSO



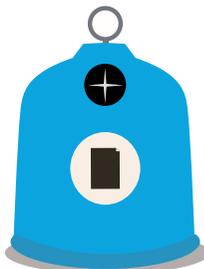
TEXTILES
CHAUSSURES



CARTOUCHES ENCRE



MOBILIER



AINSI QU'UN POINT TRI
Verre, emballages, papiers



LES DÉCHETS REFUSÉS

- **Ordures ménagères** > à déposer en sacs fermés dans les conteneurs prévus à cet effet
- **Cadavres d'animaux** > contacter l'équarisseur ATEMAX : 0826 300 600
- **Pneumatiques** (agricoles, souillés et verts, motocross, PL, VL circuit, jantés) > contacter les ets Drohé (Labarthe-Inard) 05 61 95 59 17
- **Déchets incandescents, produits explosifs, déchets toxiques, amiante, matières radioactives** > pour tous ces déchets refusés, contacter des centres de traitements spécialisés dans la dépollution

> Conditions d'accès

La déchetterie est accessible gratuitement aux usagés du territoire.

> Consignes d'utilisation

- Rouler au pas et respecter les consignes du code de la route,
- **Demander conseil** au gardien en cas de doute,
- Déposer les déchets dans les **bennes appropriées**,
- **Respecter la propreté** du site,
- **Ne pas fouiller** dans les bennes, ni y descendre pour y récupérer des déchets,
- **Rester courtois** et bienveillant envers le gardien et les autres usagers,
- **Le stationnement des véhicules n'est autorisé que pour le déchargement des déchets**,
- **Il est interdit de rester sur le site.**